

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**D'UN APPARTEMENT EN DUPLEX de 69,26 m<sup>2</sup>  
AVEC UN JARDIN PRIVATIF,  
et du quart indivis du lot n° 7 de la copropriété  
sur la commune de MARIGNIER (74)  
sis 110 Rue de la Fruitière - Vers la Gare**

**MISE À PRIX : SOIXANTE MILLE EUROS  
(60.000 €), frais en sus**

**Le JEUDI 6 FEVRIER 2020 à 14 h**

A l'audience du Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières du  
TRIBUNAL JUDICIAIRE de BONNEVILLE (74), anciennement dénommé  
Tribunal de Grande Instance, au Palais de Justice, 18 Quai du Parquet  
74130 BONNEVILLE

### Désignation des biens :

**Sur la Commune de MARIGNIER (74), dans un ensemble immobilier en copropriété sis 110 Rue de la Fruitière, Vers la Gare 74970 MARIGNIER,** cadastré section AK sous le numéro 156 pour une contenance de 11a 57ca, les biens et droits immobiliers ci-après désignés

**1/ En pleine propriété, les lots numéros :**

- **DIX (10) :** Dans le bâtiment principal au premier étage, **un appartement** comprenant un dégagement, séjour, cuisine, une chambre, WC, salle de bains et combles accessibles depuis la salle de bains, avec la jouissance privative du dessous de l'escalier extérieur avec les 175/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales et les 175/830èmes des parties communes particulières au bâtiment principal.

- **DOUZE (12) :** Dans le bâtiment principal, **les combles** accessibles par les combles du lot n°10,

Avec les 8/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales et les 8/830èmes des parties communes particulières au bâtiment principal.

- **QUINZE (15) :** **Un emplacement de stationnement extérieur** portant le numéro 15 au plan,

Avec les 6/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- **DIX-NEUF (19) :** **Un emplacement de stationnement extérieur** portant le numéro 19 au plan,

Avec les 6/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

- **VINGT (20) :** **Un jardin privatif** portant le numéro 20 au plan,

Avec les 7/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

**2/ En indivision :**

**Le quart indivis du lot numéro SEPT (7) :** dans le bâtiment principal, l'escalier, le palier extérieur, le hall et le couloir situés au premier étage desservant les lots situés aux premier étage et combles,

Avec les 35/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales et les 35/830èmes des parties communes particulières au bâtiment principal.

Tels que ces biens ont été désignés aux termes de l'état descriptif de division ci-après énoncé, avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre.

**Occupation :** Le 9 janvier 2017, jour de l'établissement du PV de description, le bien était occupé par le fils de Madame Khedidja CHABAB, Monsieur BENABDERAHMANE Iliass ainsi que par sa fiancée.

**Syndic :** Le 9 janvier 2017, jour de l'établissement du PV de description, l'ensemble immobilier était géré par Madame CHENEVARD Marcelle, syndic bénévole, demeurant 96 Chemin du Poirier 74970 MARIGNIER.

Le tout plus amplement décrit du PV de description dressé par Maître Jean-Marie HUGON, Huissier de Justice à TAININGES le 9 janvier 2017, annexé au cahier des conditions de la vente.

**Visite :** Par huissier, le **vendredi 17 janvier 2020 de 11 h à 12 h**

**Enchères** (articles R.322-40 et R.322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution) : Elles ne seront reçues que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74), porteur d'un chèque de banque de 6.000 € ou d'une caution bancaire irrévocable.

### Renseignements :

1. Au Greffe du Juge de l'Exécution près le TRIBUNAL JUDICIAIRE de BONNEVILLE, anciennement Tribunal de Grande Instance (Tél : 04.50.25.48.00), où chacun peut prendre connaissance du cahier des conditions de la vente déposé le 23 mars 2017 et du PV de description y annexé (RG N° 17/00377).

2. Au cabinet de la SELARL F.D.A (FALLION-DUBREUIL), Avocats.

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 10 décembre 2019  
SELARL F.D.A

ECO 74 9191 13/12/19